

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Avenant n° 1 à la convention 2016 liant le Département des Bouches-du-Rhône et les "Lieux d'accueil" associatifs relative à la mission d'accueil et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de contractualisation

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, conformément au tableau figurant dans le rapport, des subventions d'un montant total de 2.680.249,50 € à des associations assurant une mission d'accueil et de suivi des bénéficiaires du RSA ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer les avenants n°1 dont le modèle type est joint au rapport.

Cette dépense d'un coût total de 2.680.249,50 € sera financée sur les crédits de paiement au titre du budget 2016, sur le chapitre 017.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée